

Vannes : plus le quartier turc est invivable plus le Maire lui donne l'argent du contribuable

écrit par Christine Tasin | 22 juin 2015



Vous avez pu lire [l'article](#) de notre responsable Bretagne sur la préparation du Conseil municipal de vendredi prochain à Vannes. Vous y avez vu les sommes dépensées pour tenter d'acheter la paix sociale et... le vote des Turcs naturalisés français, cela va sans dire.

Si tout cela avait un effet, que les jeunes Turcs s'intègrent et même s'assimilent davantage, qu'ils réussissent leurs études, que la vie dans les quartiers qu'ils occupent soit douce et agréable, on pourrait sans doute applaudir et aux efforts et aux sommes dépensées.

Or si l'on en croit le *compte-rendu du Conseil municipal de Vannes* du 29 mai dernier, il n'en est rien et c'est peu dire. Au contraire.

L'intervention de l'un des conseillers municipaux, M. Le Quintrec, fait froid dans le dos, extraits ci-dessous :

M. LE QUINTREC : Aujourd'hui, quand on parle du centre

commercial de Kercado, hélas, on parle commerce de drogue. Un commerce qui ouvre 7.7 jours, de 10 heures à 2 heures du matin environ. Je pourrai vous faire circuler cette photo prise la semaine dernière qui montrer l'installation des trafiquants, en toute tranquillité, en toute impunité. Les locataires de Vannes Golfe Habitat (VGH) et les usagers du centre commercial n'en peuvent plus d'attendre et d'espérer, qu'enfin la ville, VGH, la Police et la Justice passent à l'action. Mais pas uniquement par des actions coup de poing, mais bien par des actions continues, permanentes et durables sur le terrain, dans les parties communes des immeubles d'habitation et dans tous les espaces publics du quartier. Ils n'en peuvent plus de subir les nuisances jour et nuit, les agressions orales, psychologiques, parfois physiques.

La situation est telle qu'il y aurait environ 150 logements de vide à Kercado. Je ne sais si cette information est avérée, mais je suis estomaqué quand je découvre sur le site « Le Bon Coin » les offres de location de VGH pour « Plein Ciel ». C'est un comble quand on connaît le nombre de ménage en attente d'un logement à loyer modéré. Je n'ose pas ironiser sur l'article de présentation. Mais quand vous parlez de cadre de vie agréable... proches des commerces, sans précisez lesquels, à juste titre, nous frôlons la publicité mensongère. Cependant, n'allez pas croire que tout se focalise sur le centre commercial

D'ailleurs, savez-vous M. le Maire, qu'ils ont même organisé un service de « véloservice » pour livrer la drogue aux abords de la nouvelle maison des associations. Je précise que les livraisons sont assurées par des enfants. Ils ont même créé une forme de « cantine » pour nourrir leurs effectifs. Bientôt, Vannes aura-t-elle, elle aussi, sa carte de fidélité à l'instar de celle mise en service par les dealers marseillais ?

Savez-vous, mes chers collègues, que les enfants des écoles primaires du quartier jouent aux trafiquants de drogue pendant

la récréation en s'attribuant les noms et en imitant les comportements des délinquants de leur quartier qu'ils connaissent et, pour cause, leurs activités s'exercent tous les jours au vu de tous ? J'ajoute, et cette information je la tiens de ce midi de la part des mères de famille, les enfants reproduisent également à l'école un « jeu » qui consiste à racketter ses petits camarades à l'instar de ce qui se passe, semble-t-il, à une autre échelle dans le quartier. Et savez-vous que les établissements secondaires du quartier sont confrontés à ces trafics dont l'ampleur prend des proportions encore jamais atteintes.

Toutes les forces vives de Vannes doivent être impliquées. Il n'y a pas que Kercado qui est touché par ce cancer urbain. J'ai déjà répertorié une dizaine de points chauds dans la ville. Vous en connaissez certains. Et, au-delà de la vente de la drogue, c'est toute une délinquance vécue, subie ou simplement ressentie qui s'installe dans nos quartiers et qui fragilise la cohésion sociale. Savez-vous, mes chers collègues, qu'aujourd'hui j'entends dire qu'un réseau économique structuré prend forme à Vannes pour blanchir l'argent sale via l'ouverture de certains commerces. On en recense, paraît-il, en centre-ville, dans les secteurs Est et Nord de la ville et même dans un centre commercial récemment réhabilité.

La réponse du maire laisse songeur (extraits ci-dessous) :

Je suis surpris, M Le Quintrec, que vous colportiez des rumeurs. Toutefois, je ne ferme pas les yeux, M. Le Quintrec. J'ai utilisé des mots assez crus au vu de ce qui se passait il y a quelques mois à Kercado et envers ceux qui vivent de trafics au milieu du centre commercial. Des actions ont été coordonnées par la préfecture avec la police nationale, la police municipale, le centre social (pour lequel nous sommes à la recherche d'un directeur qui connaisse ces problématiques),

l'ensemble des acteurs locaux. Je me rends personnellement à Kercado chaque semaine. Le préfet dernièrement a encore réuni les responsables du département sur les quartiers prioritaires et a communiqué le message selon lequel il souhaite que soit mis à plat les différentes façons d'intervenir, que chacun réfléchisse aux différentes façons d'agir. Nous agissons sur tous les tableaux et je suis tout à fait étonné de vos propos. Des interpellations ont eu lieu et ont servi de leçon à certains jeunes. **Je soutiens le projet dit « Simplon.co », un projet du Gréta pour développer le numérique dans les quartiers. Je crois en ces quartiers, en ces jeunes.** 150 logements vacants, ce n'est pas vrai. Il y en a toutefois une trentaine. Pourtant, nous organisons deux réunions par mois pour l'attribution de ces logements mais nous souhaitons avoir une mixité dans ces quartiers.

Tout ça pour ça !

On évoquera, évidemment, également, la vente d'un terrain à l'association *Culturelle des Turcs de l'Ouest*, dans le cadre de l'extension et du développement de ses activités, « *qui prévoient notamment la construction d'un parking et d'une mosquée* » selon Bertrand Iragne, conseiller municipal d'opposition (FN). 2500 mètres carrés bradés à 12 euros le mètre carré. Recours en cours auprès du Tribunal administratif.

<http://www.breizh-info.com/27050/actualite-politique/centre-culturel-islamique-a-vannes-la-majorite-municipale-veut-passer-en-force/>

Le Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de mai dernier est très clair, l'immense majorité des conseillers municipaux fait de la basse politique, favorise éhontément le communautarisme aux dépens du bien commun puisque la plupart des amendements proposés par le Conseiller FN Bertrand Iragne ont été refusés par 43 voix contre 2. Honte sur cette majorité servile qui trahit ses électeurs !

Par délibération du 7 février 2014, **le Conseil Municipal a décidé de céder à l'Association Culturelle des Turcs de l'Ouest un terrain d'une superficie de l'ordre de 2 500 m²**, jouxtant l'unité foncière de l'Association, afin de lui permettre de développer ses activités sur le site. Compte tenu des sujétions particulières inhérentes à la topographie du terrain, aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, et du coût des travaux de dévoiement du réseau public d'eaux pluviales traversant la parcelle cédée, dont le montant mis à la charge de l'acquéreur est estimé à soixante-cinq mille Euros Toutes Taxes Comprises (65 000 €), valeur février 2014, **le prix de cession a été arrêté sur la base nette vendeur de douze Euros le m² (12 €/m²).** L'acquéreur supporterait ainsi en sus du montant de la transaction, soit environ trente mille Euros (30 000 €), la somme de soixante-cinq mille Euros (65 000 €) dans l'hypothèse d'un projet nécessitant le dévoiement dudit réseau. Les études réalisées par l'acquéreur préalablement à la concrétisation de l'acquisition ont mis en évidence un remblaiement important de la parcelle devant être cédée. A l'issue d'une rencontre avec le Président de l'Association, **celui-ci accepte de prendre à sa charge ces travaux de déblaiement sous réserve d'une diminution à hauteur de dix mille Euros (10 000 €) du montant de l'acquisition, et du règlement par la Commune des frais de bornage et d'établissement de la division parcellaire,** montants très inférieurs à celui des travaux de dévoiement nécessaires. Cette minoration du prix de cession n'a pas soulevé d'opposition de France Domaine compte tenu de cette charge augmentative non prévue initialement.

M. IRAGNE présente 15 amendements : – **Amendement 1** : Après discussion, Pour : 1 – Contre 44 – **Amendement 2** : Après discussion : Pour : 2 – Contre 43 – **Amendement 3** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 43 – **Amendement 4** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 43 – **Amendement 5** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 43 – **Amendement 6** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 42 – **Amendement 7** : Après

discussion, Pour : 2 – Contre 41 – **Amendement 8** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 41 – **Amendement 9** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 43 3 – **Amendement 10** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 43 – **Amendement 11** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 43 – **Amendement 12** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 43 – **Amendement 13** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 43 – **Amendement 14** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 43 – **Amendement 15** : Après discussion, Pour : 2 – Contre 43

Deux courts extraits ci-dessous, mais monsieur Iragne a mené une bataille homérique, notamment eu égard aux problèmes de pose de canalisation dans les terrains privés, que je ne relaierai pas ici, les textes de loi cités étant bien trop longs pour Internet :

M. Iragne : Amendement tendant à ajouter un ou plusieurs mots. Titre du point : Association Culturelle des Turcs de l'Ouest – Modification des conditions de cessions Point n°19 **Amendement n° 3** Point n° 19 Association Culturelle des Turcs de l'Ouest – Modification des conditions de cessions Présenté en séance du conseil municipal du 29 mai 2015 A la première proposition, Après les mots : Décider de diminuer le montant net vendeur de la transaction de la somme de dix mille euros (10 000€) et d'arrêter le montant de la cession forfaitairement à la somme de vingt mille euros (20 000€) nette vendeur, montant déterminé à partir d'une superficie avoisinant les 2500 m2. **Insérer les mots : Sous réserve que l'acquéreur fournisse avant transaction, trois devis contradictoires, ayants au moins pour équivalence le montant de la diminution de la transaction de la somme de dix mille euros (10 000€).** Amendement tendant à une définition exacte du point n°19. M Robo : quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non. L'amendement est mis au vote. Pour : 2 Contre : 43

M. Iragne : Amendement d'adjonction d'un article. Amendement tendant à modifier des mots. Titre du point : Association Culturelle des Turcs de l'Ouest – Modification des conditions

de cessions Point n° 19 Amendement n° 12 Dans le texte proposé en séance du conseil municipal du 19 mai 2015 par le point n° 19 Association Culturelle des Turcs de l'Ouest – Modification des conditions de cessions Après les mots « Jouxant» du texte en remplacer les mots : actuelle implantation, par les mots : Bâtiment comprenant une Salle de prières, une salle de rencontres, une petite épicerie associative orientale, une salle des fêtes, une salle de sports et vidéo pour les jeunes. Comme stipulé sur le site internet de l'association Culturelle des Turcs de l'Ouest. 15 M Robo : quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non. L'amendement est mis au vote. Pour : 2 Contre : 43

On apprécie tout particulièrement l'échange final entre le maire et le conseiller FN qui a fait effectivement un travail de recherche extraordinaire sur les lois et décrets

M. ROBO Vous êtes très fort en droit, M. Iragne.

M. IRAGNE J'ai un très bon conseil.

M. ROBO Vos interventions ne font pas honneur à l'assemblée délibérante, à la ville de Vannes, aux Vannetais et aux Vannetaises, pas plus qu'aux gens qui ont voté pour vous en 2014.

Encore une fois, tout cela pour quoi ? Pour des quartiers invivables, pour des trafics de drogue qui pourrissent la vie de chacun, pour des gosses qui s'identifient aux dealers et racketteurs...

Quel gâchis ! Raison de plus pour être nombreux vendredi soir, à 18 heures, au Conseil municipal.

Christine Tasin